

Le Directeur Général

Paris, le

18 JAN. 2012

Monsieur le Président,

A la suite de notre rencontre du 13 juillet 2011 à l'Assemblée nationale, vous avez souhaité me rappeler la position de votre association dans un courrier qui a retenu toute mon attention.

Le contrat d'objectifs et de performance Etat-ONF-FNCOFOR pour la période 2012/2016 a été signé le 19 octobre 2011. Il confirme l'importance attachée par l'Etat et les Communes forestières à la forêt publique et à l'opérateur national qu'est l'ONF. Il permet aussi de préserver le régime forestier qui garantit une gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques, ainsi que le service public forestier rendu par les personnels de l'ONF.

Il renforce également la gouvernance avec les collectivités propriétaires de forêts, au travers notamment de Commissions territoriales ou régionales de la forêt communale.

Vous soulignez dans votre courrier, le contexte particulier de l'Aquitaine dans le domaine forestier. Or, le cadre de gouvernance rénové introduit par le Contrat 2012/2016, associant plus étroitement les élus, a justement vocation à intégrer les spécificités locales, dans le respect du droit en vigueur et de la feuille de route que constitue le contrat 2012/2016. Les positions des différents acteurs y seront d'autant mieux prises en compte.

Je puis vous assurer que la direction territoriale ONF Sud-Ouest et l'agence Landes-Nord Aquitaine s'attacheront, en liaison avec les représentants de l'Etat, à mettre en œuvre localement le contrat 2012/2016 dans les conditions les plus adaptées aux situations particulières rencontrées et en se montrant à l'écoute des collectivités propriétaires.

Restant à votre disposition pour tout échange complémentaire, je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Directeur général,

Pascal VINÉ

Monsieur Dominique COUTIERE
Président de l'Association des Communes
Forestières Sinistrées du Sud-Ouest
Hôtel de Ville
40420 - LABRIT